



Monument élevé des ruines de Breilouen le 15 Marsal an 5. Par ordre de **R**epresentant
 du peuple Jean De Bry, sur la place où fut égorgée une partie des malheureux habitants de cette importante commune.

Doc 6 & 7

Projet de monument pour la réhabilitation de Bedoin érigé le 15 floréal an III (4 mai 1795) et procès-verbal de la réhabilitation de Bedoin 17 floréal an III (6 mai 1795). Arch. dép. de Vaucluse, 4L73.

Après le 9-thermidor, l'histoire de la Révolution prend un nouveau tournant. Fin de la Terreur pour les uns, renoncement aux idéaux révolutionnaires pour les autres, quoiqu'il en soit de ces débats historiographiques et idéologiques, la rupture est nette y compris dans le cadre de l'affaire Bedoin.

Le 24 frimaire an III (14 décembre 1794), les habitants de Bedoin obtiennent un dédommagement de 300 000 livres (correspondant environ à 2 millions d'euros actuels). Mais au-delà de ce dédommagement, le nouveau pouvoir entend « consacrer par un acte imposant la résurrection de Bédouin (...) et à donner en même temps un grand exemple de la puissance et de la justice nationale en vengeant et en consolant les victimes du règne de la tyrannie » (Procès-verbal de la réhabilitation de Bedoin, 17 floréal an III, Arch. dép. Vaucluse, 4L 73). Ainsi, il est décidé le 11 floréal an III (30 avril 1795) que la commune de Bedoin serait réinstallée le 15 floréal suivant, soit le jour anniversaire de l'arrachement de l'arbre de la liberté, et redevienne chef-lieu de canton. Au terme d'une cérémonie en grande pompe, un monument commémoratif est érigé.

Si l'on en croit le procès-verbal de réhabilitation, le 15 floréal les habitants de Bedoin ainsi que des détachements des communes alentours venus célébrer la réhabilitation de la commune se donnent rendez-vous à Crillon. La procession qui mène jusqu'à Bédoin est « précédée et suivie de deux corps de musique, le pavillon tricolore flottant, en tête du cortège, comme un signe de ralliement (...).

SUITE

SUITE

Le premier bataillon de la force armée a défilé ; après lui un détachement de cavalerie ; ensuite les deux représentants du peuple marchant à pied précédé d'un corps de musique et suivis de toutes les autorités constituées (...) suivi et bordé d'un peuple innombrable livré aux plus douces émotions et faisant sans cesse retentir les airs de cris de vive la République ! Vive la Convention nationale ! Sur les limites du territoire de Bédouin et de Crillon la municipalité provisoire de Bédoin portant les écharpes au bras et un cyprès à la main a paru à la tête de ses malheureux citoyens (...) parés de rubans tricolores. (...) Ce char attelé de quatre bœufs, orné d'herbes et de fleurs champêtres enlacées avec des guirlandes tricolores a reçu les représentants portant à la main une branche d'olivier. Ils ont fait placer sur le char de jeunes enfants vêtus de blancs et de rubans tricolores, restes malheureux de leurs familles égorgées. (...) Ce cortège simple, majestueux et digne de la Convention nationale et de la liberté a continué sa marche au milieu des cris d'allégresse. (...) Mais quel contraste ! à peine arrive-t-on aux murs de Bédoin (...) tout ce peuple ivre de joie tombe subitement dans une sorte de stupeur (...) en traversant un monceau de cendres et de ruines. (...) Au milieu d'un carré long assez vaste s'élève un monument simple représentant l'autel de la patrie surmonté d'une colonne : aux deux côtés s'élèvent deux amphithéâtres formés en gazon, réunis par un tapis de mousse et de verdure. Au bout du carré doit être planté le jeune chêne à l'endroit qui fut arrosé du sang des citoyens. (...) Le Mont-ventous, asile des agriculteurs et des bergers et que les terroristes avoient osé peindre comme une vendée (sic) retrace par sa masse imposante et majestueuse l'idée d'un grand peuple réuni. (...)

Les représentants du peuple (...) posent sur la colonne une plaque de marbre noir portant cette inscription :

*Après un an de pleurs, sur ces débris affreux
La loi ramène la justice :
Consolez-vous, ô malheureux !
Puisque l'éclat du crime en prédit le supplice.*